



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) : un nouvel interlocuteur pour un État plus proche, plus performant et à l'écoute de la société



A compter du 1^{er} avril 2021, une nouvelle direction départementale de l'État devient l'interlocuteur unique des usagers sur les thématiques de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations. Issue de la fusion de deux entités (DDCSPP et UD DIRECCTE), la nouvelle direction de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) s'inscrit dans les principes de la transformation publique voulus par le Gouvernement : simplification, transversalité, performance, innovation.

Ce regroupement permet en particulier d'établir un service public qui couvrira : l'insertion sociale et professionnelle (service public de l'insertion et de l'emploi) ; l'hébergement et l'accès au logement (service public de la rue au logement). Avec la création des DDETSPP, l'action de l'État est renforcée auprès des usagers à travers :

- Une **conduite facilitée des politiques transversales et prioritaires**, notamment par la mobilisation coordonnée des acteurs et des ressources,
- Un **continuum d'accompagnement adapté aux publics**, dans une **logique de parcours**,
- Une **meilleure connaissance des entreprises et des autres acteurs économiques du territoire**, par le croisement des expertises et des informations, à des fins de contrôle ou de développement de projets,
- Une **relation renouvelée avec les collectivités et acteurs publics et privés**, pour une meilleure orientation, un meilleur appui en ingénierie de projet et un meilleur suivi, notamment de la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- Une **plus grande réactivité des services de l'État**, notamment en cas de crise.

La DDETSPP **ASSURE** le déploiement des politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle (ex : service public de l'insertion et de l'emploi), d'intégration (ex : accompagnement des réfugiés de leur hébergement à leur insertion dans l'emploi et la vie économique), de développement de l'emploi, d'accès et d'effectivité des droits (ex : aide alimentaire), de l'accès et du maintien dans le logement (ex : prévention des expulsions locatives), de l'accès et du maintien dans l'emploi (ex : participation à l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA vers l'emploi), du travail ainsi que la territorialisation des stratégies transversales prioritaires.



La DDETSPP **PROMEUT** une vision globale de parcours et d'accompagnement adapté, facilite la levée des freins à l'accès et au maintien dans l'emploi ainsi qu'à l'accès et au maintien au logement (ex : accompagnement des personnes sans domicile).

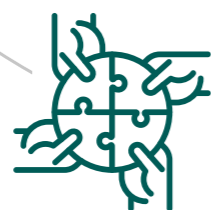
La DDETSPP **PROMEUT** l'égalité des chances et des droits, et lutte contre les discriminations (ex : égalité entre les femmes et les hommes).



NOS MODES D'ACTION

- Contrôle, inspection, évaluation ou enquête,
- Ingénierie et pilotage de projets, animation et mobilisation des acteurs, voire contractualisation,
- Information, conseil et accompagnement menés au plus près des publics concernés,
- Gestion de signalements, d'alertes et de crises.

La DDETSPP **PROMEUT** la qualité, accompagne et appuie le dialogue social.



La DDETSPP **PARTICIPE** à faire converger offre et demande d'emploi, en cohérence avec les besoins du territoire et des publics.

La DDETSPP **PROTÈGE** :

- **les personnes vulnérables** (ex : enfants et jeunes vulnérables, personnes en situation de handicap, étrangers primo-arrivants...) **et les personnes les plus éloignées de l'emploi** ;
- **le travailleur**, en assurant l'application des dispositions légales et conventionnelles relatives aux conditions de travail et d'emploi, ainsi qu'en portant à l'attention de l'autorité compétente les déficiences et les abus qui ne sont pas spécifiquement couverts par les dispositions légales existantes, en contribuant à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (inspection du travail) ;
- **le citoyen** des risques sanitaires liés à l'alimentation et aux animaux ;
- **le consommateur** des risques économiques et de sécurité, notamment liés aux produits (alimentaires ou non), biens et services (concurrence, consommation et répression des fraudes et services vétérinaires) ;
- **les acteurs économiques**, en assurant un fonctionnement loyal et sécurisé des marchés (concurrence, consommation et répression des fraudes), en garantissant la santé des élevages (services vétérinaires) et en luttant contre le travail illégal et les fraudes au détachement (inspection du travail) ;
- **l'environnement** des potentielles pollutions agricoles et agroalimentaires ainsi que **les animaux domestiques et sauvages en captivité**, en matière de bien-être et santé.



La DDETSPP **PARTICIPE** à développer l'emploi et les compétences (ex : actions de GPEC territoriales, négociations des conventions de FNE-formations, CFA d'entreprises, apprentissage etc.).



La DDETSPP **SOUTIENT** le développement et la performance sociale, économique, sanitaire et environnementale des acteurs économiques du territoire, en cohérence avec les orientations des filières stratégiques et les mutations économiques identifiées et en accompagnant l'adaptation de l'activité (ex : activité partielle, plans de sauvegarde de l'emploi...).

Rattachée au ministère de l'intérieur et sous l'autorité du préfet de département, la DDETSPP contribue à la mise en œuvre des politiques suivantes : alimentation ; logement et nature ; cohésion sociale ; économie et finances ; emploi et formation professionnelle ; étrangers en France ; prévention de certains risques ; prévention et lutte contre la pauvreté ; travail (l'inspection du travail conserve son système actuel d'organisation et sa ligne hiérarchique propre).

La DDETSPP anime des politiques transversales (service public de l'insertion et de l'emploi, par exemple) avec un riche écosystème de partenaires :

- **Acteurs du service public de l'emploi** : collectivités territoriales, Pôle emploi, missions locales, Cap emploi, caisse d'allocations familiales (CAF), centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS ou CCIAS), associations ;
- **Acteurs du territoire impliqués dans l'hébergement et l'accès au logement** : collectivités, bailleurs, associations etc. ;
- **Acteurs socio-économiques** : partenaires sociaux, branches professionnelles, entreprises, chambres consulaires, acteurs dans le champ de la santé-sécurité, acteurs de l'accès au droit, opérateurs de compétences (OPCO) (missions locales...)
- **Partenaires sociaux.**

CONTACTS

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE :

FAX :

COURRIEL :

SITE INTERNET :